



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 19/12/2017

Référence
2017_12_23

L'an 2017 et le 19 Décembre à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la communauté de communes du Pays des Abers, sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président.

Objet de la délibération
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Présents :

Mmes : ABIVEN Charlotte, BALCON Claudie, BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, BRUBAN Claudine, CHALINE Nathalie suppléante de M FAYRET Thierry, FORTIN Laurence, GUILLORE Alexandra, LE VAILLANT Annie, NICOLAS Gaëlle, SOUDON Chantal, TANGUY Geneviève MM : CALVEZ Christian, CAP Dominique, CUIILLANDRE François, GIBERGUES Bernard, GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Armel, GUEGANTON Loïc JACOB, Fabrice, KERMAREC Charles, LARS Roger, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Armel, MELLOUËT Roger, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, PICHON Ronan, QUILLEVERE Bernard, SALAUN Gilles, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMIN André.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	34	42

Excusés ayant donné procuration :

Mmes: QUIGUER Tifenn à BONNARD LE FLOCH Frédérique, GODEBERT Viviane à M. TALARMIN André, MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno MM. MASSON Alain à CUIILLANDRE François, OGOR Pierre à CAP Dominique, PELLICANO Fortuné à Mme BRUBAN Claudine, RIOUAL Bernard à Mme BELLEC Claude, TANGUY Bernard à Mme ABIVEN Charlotte.

Date de la convocation
11/12/2017

Date d'affichage
11/12/2017

Excusés :

MM : FAYRET Thierry, LE TYRANT Jean-Claude, NEDELEC Yohann, TALARMAIN Roger.

Vote
A l'unanimité
Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

Assistaient en outre à la réunion :

Invité(s) : Mmes DUMAS Catherine, LE BARS Mickaèle, LOURDEAU Nadège
MM : CANN Thierry, GREBOT Benjamin.

A été nommé secrétaire : M MOYSAN Daniel.

Objet de la délibération :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

1 – Terminer la révision du SCoT et poursuivre l'accompagnement de la mise en œuvre par les documents d'urbanisme locaux

La priorité en 2018 est de terminer la révision initiée début 2015. Après l'arrêt du projet de SCoT par le Comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest, Il sera transmis aux personnes publiques associées qui disposeront d'un délai de 3 mois pour donner leur avis. Le projet de SCoT arrêté et les avis formulés seront ensuite soumis à enquête publique pendant au moins un mois. A l'issue de

l'enquête, le projet de SCoT peut être modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

L'Etat devrait continuer à soutenir financièrement la révision du SCoT au titre de la Dotation Générale de Décentralisation mais dans une moindre mesure.

En parallèle de cette révision, il conviendra de poursuivre l'accompagnement des communes pour faciliter la mise en compatibilité de leur document local d'urbanisme avec le SCoT actuel. Le Pôle métropolitain continue à être présent en tant que Personne Publique Associée auprès des communes ainsi qu'en CDAC.

L'animation de la révision et l'accompagnement sont assurés par le Pôle métropolitain et l'ADEUPa. La contribution à l'ADEUPa pour l'année 2018 est augmentée de 35 000 € pour atteindre 185 000 €. Cette augmentation s'explique du fait de la reprise partielle des missions de la chargée de mission SCoT du Pôle métropolitain dont le contrat n'a pas été renouvelé.

SIG Pays : Geopaysdebrest en 2017

La plateforme « Geopaysdebrest » devient de plus en plus accessible et complète. Le SIG est un véritable outil au service des politiques du Pôle métropolitain et des collectivités locales du Pays de Brest. Les formations proposées au personnel des collectivités et aux élus sont de plus en plus suivies.

Il est proposé de renouveler la convention de gestion avec Brest métropole avec une contribution du Pôle métropolitain augmentée de 12 000 €, soit 186 000 € pour prendre en compte le travail supplémentaire au service des communes de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay

2 – Economie et emploi

✓ **Systeme d'information développement économique**

Le projet de système d'information développement économique sera opérationnel début 2018. Il comporte deux volets :

- un outil de gestion et de pilotage du foncier économique au service des EPCI du Pays de Brest pour disposer d'un outil qui contribuera aux politiques d'aménagement et de développement économique (volet économique du SCoT, schémas de développement, PLUi, etc.) avec des méthodes et indicateurs partagés.
- Un outil de gestion de la relation avec les entreprises avec des espaces réservés pour chaque EPCI

Ce projet a été financé sur les exercices budgétaires précédents.

✓ **Filières alimentaires de proximité**

En 2018, l'objectif est de faire vivre le site internet « d'icimême » et de finaliser un nouveau programme partenarial qui sera financé par les crédits européens LEADER.

✓ **Filière algues**

L'intérêt porté par les principaux industriels, les organismes de recherche et les professionnels de la filière algues a permis en 2017 d'élaborer des axes stratégiques et un plan d'actions qui constituent les fondamentaux d'une politique locale d'accompagnement de cette filière. Le projet est construit autour de trois axes :

- Recherche et développement
- Récolte et culture d'algues

- Mise en réseau des acteurs de la filière algue

Autour d'une gouvernance public-privé, ce projet de cluster va être opérationnel début 2018 avec une animation confiée au Technopôle Brest Iroise.

✓ **Accompagnement à la création reprise d'entreprises**

Le travail de diagnostic effectué en 2017 sur ce sujet sera poursuivi en 2018 avec pour objectif d'approfondir certaines des pistes de réflexion.

3 – transition écologique et énergétique

Dans le domaine de la transition énergétique, plusieurs projets initiés en 2017 seront poursuivis en 2018 :

- ✓ Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat : travail sur les conditions de mise en œuvre opérationnelle avec les EPCI mobilisés et tous les partenaires concernés.
- ✓ PCAET : accompagnement des 6 Communautés de communes pour l'élaboration de leur PCAET. Un chargé de mission a été recruté à cet effet au sein du Pôle métropolitain.
- ✓ Appel à projets « Territoire à Energie Positive croissance verte » de l'Etat. Un travail d'accompagnement des lauréats est effectué afin de leur permettre de bénéficier des crédits.

L'association Ener'gence intervient auprès du Pôle métropolitain en tant qu'expert technique dans le cadre de la convention qui lie Ener'gence et le Pôle métropolitain.

4 – Accessibilité et mobilité

✓ **Aménagement numérique**

En 2018, les missions auprès des communautés de communes et de la métropole seront les suivantes par ordre d'importance :

- La gestion patrimoniale des infrastructures numériques,
- La réalisation d'études d'opportunités de pose de fourreaux,
- L'accompagnement des communautés dans le cadre du déploiement du programme Bretagne Très Haut Débit,
- L'accompagnement du déploiement du réseau THD dans les ZAE (marchés de raccordement, gestion du réseau fibre optique, appui administratif et technique).

Une convention entre Brest métropole et le Pôle métropolitain précise les modalités de la mission de services effectuée par Brest métropole. En 2018, la contribution du Pôle métropolitain sera stable à hauteur de 65 000 €.

✓ **Mission mobilité durable**

Dans un contexte où la voiture reste le principal mode de déplacement des habitants du pays de Brest et des transferts de compétences, il est prévu de travailler à construire une vision partagée de la mobilité sur le pays de Brest.

Pour ce faire, une mission d'un an permettra de d'élaborer une stratégie et un plan d'actions qui abordera les sujets suivants :

- Adaptation et/ou création de voies nouvelles,
- Développement des alternatives à l'usage individuel de la voiture (aires

- de covoiturage, autopartage, autostop organisé...),
- Politiques en faveur des modes doux, actifs,
- Plan de déplacement des entreprises,
- ...

Cette mission fera l'objet d'une large concertation avec les acteurs clés du territoire (collectivités, entreprises, associations...) et devrait être cofinancée par l'ADEME et le Conseil régional.

Elle utilisera également utilement les résultats de l'enquête « ménages déplacements » que le Pôle métropolitain financera à hauteur de 5%.

5 – Services au public

✓ **Elaboration d'un projet de contrat local de santé**

Depuis mai 2016, une étude de préfiguration a été conduite sur le territoire du Pays de Brest afin d'identifier ce que pourrait comporter un contrat local de santé. Après une phase de diagnostic et d'élaboration de pistes d'actions, l'étude s'est terminée en septembre 2017.

Cinq priorités de santé ont été identifiées

- Améliorer l'accès aux soins (démographie médicale et accès aux soins des personnes en situation de précarité sociale),
- Améliorer la prise en charge de la souffrance psychique et des pathologies mentales/promouvoir le bien-être,
- Renforcer la dynamique de prévention et de promotion de la santé notamment autour des conduites addictives,
- Accompagner le vieillissement du territoire,
- Informer, coordonner, valoriser, favoriser l'interconnaissance (Axe transversal).

Après une prise de position de chaque EPCI sur la, poursuite de la mission, celle-ci devrait se poursuivre en 2018 avec pour objectifs :

- Elaborer des fiches-action répondant aux thématiques et objectifs prioritaires, précisant les échéances, porteurs, moyens de mise en œuvre et évaluation. Certaines actions auront vocation à concerner tout le pays de Brest et pour d'autres à être spécifiques aux EPCI.
- Déterminer des priorités et objectifs d'action en matière de santé-environnement.
- Déterminer les modalités d'animation, de gouvernance et d'évaluation du Contrat Local de Santé.

Cette mission sera cofinancée par l'ARS et le Conseil régional.

6 – Animation et gestion du contrat de partenariat

Le comité unique de programmation va se réunir à nouveau à de nombreuses reprises en 2018 pour programmer les crédits régionaux et européens. Les conventions LEADER et FEAMP ont été signées en 2017 et sont donc

opérationnelles. Les dossiers sollicitant l'ITI FEDER continueront également à être instruits.

L'animation et la gestion de ces programmes financiers nécessitent du temps de communication, d'information, d'accompagnement des porteurs de projets dans un premier temps ainsi que du temps d'instruction et de gestion des dossiers dans un second temps. Des moyens humains dédiés y sont consacrés. Ceux-ci sont largement cofinancés par le Conseil régional et les fonds européens.

7 - Animation du Conseil de développement

L'animation des activités du Conseil de développement sera assurée par un agent du Pôle métropolitain pour 10% de son temps et un agent de l'ADEUPa à temps plein. Le Pôle métropolitain contribue pour moitié au financement de cet agent de l'ADEUPa et prend en charge les autres frais liés au Conseil de développement. A noter une contribution spécifique de la Région à hauteur de 25 000 €.

Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018.

Pour extrait conforme,

Brest, le 19 décembre 2017

François Cuillandre,

Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest